à ma connaissance qu'un infanticide ait été commis, soit dans les localités que j'ai visitées ou habitées, soit dans les localités voisines. Je ne dis pas cependant qu'il n'en ait jamais été commis et qu'il ne s'en commette jamais. Mais j'affirme que ce crime est beaucoup moins fréquent en Chine qu'en France, et que conclure d'un fait possible, mais accidentel ou involontaire, d'un enfant dévoré par un porc à un fait habituel ou volontaire, est, je ne saurais trop le répéter, une abominable et infernale calomnie ; et en la stigmatisant d'une façon aussi énergique, je ne crains point d'être démenti par aucun des Européens qui connaissent la Chine autrement que par les racontars de gens superficiels ou intéressés. D'ailleurs il y a des faits, des faits matériels, qui démentent ces récits et qui, seuls, devraient les faire repousser si l'on se donnait la peine d'y réfléchir un peu. Et d'abord comment pourraient-ils s'accorder avec l'augmentation incessante de la population chinoise ! Elle était de 360 millions en 1812 : elle est de 537 millions aujourd'hui. Il me semble que le démenti est péremptoire. Puis d'où viennent en général les infanticides ? De la misère et des naissances en dehors des mariages, n'est-il pas vrai ? Or on a vu, il n'y a qu'un instant, ce qu'il fallait penser de la misère ou du bien être des Chinois ; et s'il était nécessaire d'en donner une autre mesure, je dirais que nulle part ailleurs peut-être il n'existe aussi peu de mendiants qu'en Chine. A Pékin il y en a certainement beaucoup, et leurs importunités sont des plus repoussantes, mais ils sont loin des 400,000 indigents assistés de Paris, sans compter ceux qui font un métier de la mendicité. Dans les villes de l'intérieur, je ne crois pas, d'après mes informations et mes observations personnelles, que l'on puisse en compter plus de 20 ou 25 pour des populations de 150 à 200,000 habitants. Dans les campagnes, on peut dire qu'il n'y en a pas.

" Quant à la seconde cause ordinaire des infanticides, on verra tout à l'heure qu'elle n'existe pour ainsi dire pas, puisque le mariage est, au triple point de vue social, politique et religieux, un devoir tellement étroit et sacré, que le nombre des célibataires au-dessus de 24 ans ne vaut vraiment pas la peine qu'on en parle. Cependant des fléaux imprévus peuvent tout à coup plonger des familles dans la détresse et leur faire considérer comme un malheur une nouvelle naissance. Mais pourquoi se déferaient-elles de leurs enfants par la mort, alors que l'abandon des enfants, regardé comme la plus douloureuse des extrémités pour les parents n'est point poursuivi par l'État ? alors qu'il existe au contraire, depuis la plus haute antiquité, des orphelinats et des établissements spéciaux où ces enfants que l'on va en quelque sorte chercher à domicile, reçoivent les soins les plus assidus et les plus intelligents. Car telle est la vérité ; croire que, avant l'arrivée des missionnaires catholiques en Chine, les enfants mouraient comme des chiens dans les rues, et qu'en dehors de l'Église catholique apostolique et romaine, il n'y a ni salut, ni pitié, ni charité, est une erreur dont il faut absolument se débarrasser. Du reste, le lecteur va en juger lui-même ; mais avant d'exposer les deux systèmes, chinois et catholique, et les procédés suivis dans leurs différents orphelinats, je dois répéter que, de même que l'infanticide et pour les mêmes raisons, l'abandon et l'exposition des enfants sont beaucoup plus rares en Chine qu'en France. Un missionnaire, le P. Chevrier ou Cherrier, placé à la